



WEBINAIRE RCV 42 PROPULSION



Jean-Luc Michon
Bernadette Delbart

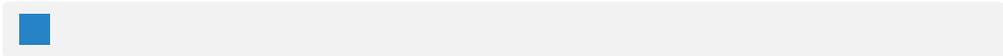


Juges Internationaux



michonjl@hotmail.com
delbartb@gmail.com

RRS 42 PROPULSION



RRS 42 Propulsion

Définit ce qui est permis ou pas pour augmenter la vitesse d'un bateau quand on navigue sur un bateau à voile

RCV 42 ANNEXE P



L'Auto regulation de la règle 42 par les coureurs ne fonctionnent pas.

Annexe P
Les Juges sont vos amis sur l'eau.

Consistance, prevention et bonnes explications.

RRS 42 Interpretations
Gudes de Classe pour les juges

RCV 42 ANNEXE P



Avis de Course ou IC doivent stipuler que l'Annexe P s'applique



Pénalité immédiate sur l'eau par un juge ou observateur utilisant un Drapeau jaune



Est-ce que un bateau ou le comité peut réclamer contre un bateau si l'annexe P s'applique ?

RCV 42.1 – REGLES DE BASE

Utilisation seulement du vent et l'eau pour augmenter, maintenir et diminuer sa Vitesse

Ajuster le réglages des voiles et de la coque

Accomplir d'autres actions de navigation en bon marin

Mais ne doit pas bouger le corps autrement pour faire avancer le bateau

REGLE 42.2 – ACTIONS INTERDITES

Pomper: Agitation répétée de toute voile

- En bordant ~~et~~ choquant la voile
- Par un mouvement du corps vertical ou perpendiculaire à l'axe du bateau

Balancer: roulis répété du bateau provoque

- Par mouvement du corps
- Par réglage répétée des voiles ou de la dérive
- Par action sur la barre

Saccader: Mouvement soudain du corps en avant, arrête brutalement

Godiller: mouvement répété de la barre ~~qui~~ soit est vigoureux, soit propulse le bateau en avant ou l'empêche de culer

Virements de bord ou empannages répétés sans rapport avec des changements de direction du vent ou des considerations tactiques

REGLE 42.3 – EXCEPTIONS

(AUTORISÉ)



Balancer un bateau pour en faciliter la conduite



Virement ou empannage bascule (Mais pas augmenter la vitesse)



Quand surfer (accélération rapide en descendant sur l'avant d'une vague) chaque voile peut être bordée une seule fois par vague ou risée pour initier le surf



Godiller pour se retrouver sur une route au plus près quand le bateau est au-dessus d'une route au plus près



Réduire sa Vitesse en bougeant sa barre de façon répétée



Pour porter assistance



Pour se dégager après un échouement ou après une collision

ILCA — INFRACTIONS LES PLUS COURANTES

AVANT LE SIGNAL de DEPART

- Godiller en crabe
- Godiller pour propulser vers l'avant
- Godiller dans une direction et immédiatement godiller dans l'autre
- Godiller en dessous du plus près

EXEMPLE EN
ILCA —
INFRACTIONS
FREQUENTES

Au départ

- Un roulis ou un seul pomping corporel qui propulse clairement le bateau
- Pomping corporel pour passer le viseur

ILCA – INFRATIONS FREQUENTES

Louvoyage

- Mouvement du corps pour provoquer un roulis (surtout dans le petit temps)
- Poming du corps après le virement de bord

EXEMPLE EN ILCA — INFRACTIONS FREQUENTES

Au Largue

- Mouvement du corps répétés pour provoquer un roulis (surtout dans le petit temps)
- Pomper la voile quand on est déjà en train de surfer ou planer

ILCA – INFRACTIONS FRÉQUENTES

Portant

- Mouvement du corps non en phase avec les vagues pour la conduite du bateau
- Roulis induit par le pumping avec le corps plus que nécessaire

ILCA – INFRACTIONS FREQUENTES

Arrivée

- Pomping avec le corps près ou pour passer la ligne d'arrivée.

Vidéos disponibles

- Montre une vidéo Youtube par Jon Emmet ici.
- <https://www.youtube.com/watch?v=ejFjV3oD260>
- Site d'un juge italien sur la règle 42.
https://docs.google.com/presentation/d/1Elq5FfhZJF9lrWBva_QSHcfDZJqfZAaT/edit#slide=id.p2

RRS 42 RESSOURCES



YouTube
Chercher “Rule 42” or “RRS
42”



World Sailing Site et FFVoile
- RRS 42 Interpretations
- Classes RRS 42 Guides